



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 28 FÉVRIER 2019

CYGNE TUÉ SUR LE LAC D'ANNECY : LA LPO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PORTE PLAINTE

Le **cadavre d'un cygne**, retrouvé le dimanche 24 février 2019 non loin de la plage d'Albigny à Annecy-le-vieux, a été autopsié par le docteur Cuveillier (clinique Nac et Compagnie, Sillingy) dès le lendemain. Celui-ci a pu constater la présence d'un **plomb de carabine à air comprimé** dans le larynx, ce qui a provoqué œdème puis asphyxie de l'oiseau des suites de sa blessure.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a ouvert une enquête car **le tir sur une espèce protégée est un délit** qui, comme le rappelle Stéphane Anselme-Martin, chef de service à l'ONCFS, est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

La situation devient intolérable car ce fait vient s'ajouter à une **longue liste de délits ou actes de malveillance commis sur les rives du lac d'Annecy**. Rien qu'en 2018, trois cygnons trouvent la mort sous les crocs de chiens en liberté. La femelle, blessée au tendon et toujours en captivité, présentait en outre une balle dans la cuisse. Sur une autre nichée, 2 jeunes sont tués par des chiens, un autre est tué de nuit sur la plage d'Albigny sous les coups d'une personne.

Il est anormal de constater que si l'espèce est en bon état de conservation en France avec une forte augmentation des effectifs nicheurs en 20 ans, il se passe exactement le contraire sur le lac d'Annecy où en une vingtaine d'années **les effectifs ont diminué de plus de moitié**.

Alors que le danger de la chute d'eau en aval du pont de la Halle est en passe d'être réduit par la pose future d'un barrage flottant, d'autres problèmes liés à des **actes de malveillance, de cruauté ou de pression humaine** se perpétuent.

Pour le docteur Cuveillier, qui prend en charge une grande partie de la faune sauvage en détresse de notre département avant transfert en centre de soins du Tichodrome (38), les cygnes arrivent dans son cabinet pour de multiples raisons : morsures de chiens, hameçons dans le bec, fils de pêche accumulés dans l'œsophage, cygnes englués dans du produit de dégazage de bateau et même flèche d'arbalète plantée dans une aile.

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes porte donc plainte car de tels actes ne peuvent rester impunis et demande un renforcement des moyens de surveillance des rives du lac pour que ces actes ne se reproduisent plus.

Nous informons une fois de plus qu'il est préjudiciable de nourrir canards et cygnes, notamment de pain : cela est néfaste pour leur santé et peut même provoquer certaines maladies. Cela les empêche de chercher leur nourriture naturelle et appropriée, les concentre sur les mêmes points, les rend dépendants et familiers, moins méfiants envers les humains et donc plus vulnérables aux actes de malveillance.

Contacts :

LPO Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Haute-Savoie

Séverine Michaud - 04 50 27 17 74 - severine.michaud@lpo.fr

Pierre Boissier - 06 81 61 85 98 - piboissier@wanadoo.fr